

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 JANVIER 2011**

DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE, EDUCATIVE ET SPORTIVE

2011.01.1 - EQUIPEMENT SPORTIF ET SOCIO-EDUCATIF - Première répartition

La Commission Permanente, au titre de l'action volontaire du Conseil Général en direction des Communes et associations, afin de les aider à se doter d'équipements sportifs et socio-éducatifs performants :

- DECIDE de donner un accord au financement des opérations détaillées en annexe à la délibération, selon les montants figurant dans les tableaux ;
- AUTORISE le Président à établir et signer les arrêtés ou conventions d'attribution correspondants.

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE

2011.01.2 - AFFAIRES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES

Soutien aux investissements publics

Plate-forme portuaire au quai des Trois Fontaines à GIVET

La Commission Permanente :

- DECIDE d'accorder à Voies Navigables de France, maître d'ouvrage, une subvention représentant 6,82 % du coût total des études et travaux de l'opération "plate-forme portuaire au quai des Trois Fontaines" de GIVET, qui ont pour objectif de permettre la création des conditions de virement au droit du site d'extraction de la carrière de "Pierres Bleues" pour les bateaux de 1 350 tonnes ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de financement, telle qu'elle figure en annexe à la délibération, ainsi que tout document s'y rapportant.

2011.01.3 - AFFAIRES ECONOMIQUES - Aide aux investissements des PME

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'aide du Conseil Général aux investissements des petites et moyennes entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés, d'accorder aux sociétés mentionnées dans le tableau joint en annexe à la délibération, des avances à taux zéro, remboursables sur trois ans après un différé d'un an à compter du premier versement des fonds.

2011.01.4 - AFFAIRES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES

Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes

La Commission Permanente

DECIDE d'accorder à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes, pour 2011, une subvention globale pour les actions suivantes :

- Actions de promotion et de soutien à l'emploi, promotion des métiers et des entreprises artisanales et Exposition Nationale du Travail
- Dispositif d'accompagnement et de suivi des créateurs et repreneurs d'entreprises
- Orientation des jeunes vers les métiers de l'artisanat
- Action "l'artisanat ouvre ses portes aux jeunes" durant la Semaine Nationale de l'Artisanat
- Action de développement de la transmission/reprise d'entreprise et de la culture d'entreprise
- Favoriser la création d'emplois et l'accompagnement des entreprises dans la gestion des ressources humaines.

2011.01.5 - AFFAIRES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES

Participation d'entreprises artisanales à des manifestations commerciales extérieures à la région

La Commission Permanente

DÉCIDE, dans le cadre de l'aide pour la participation d'entreprises artisanales à des salons nationaux ou européens, afin d'accéder à de nouveaux marchés et mieux faire connaître le savoir-faire ardennais, d'attribuer des subventions au bénéfice des entreprises répertoriées en annexe à la délibération.

2011.01.6 - AFFAIRES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES - Métiers d'Art

La Commission Permanente :

- DECIDE d'accorder à l'Association des Métiers d'Art des Ardennes une subvention de fonctionnement afin de pérenniser et amplifier les actions entreprises, notamment en faveur des jeunes, et relancer la création d'objets touristiques ardennais, en rapport avec les musées des Ardennes ;
- DECIDE, pour le Prix de la Formation aux Métiers d'Art, de reconduire la dotation du Conseil Général, à même hauteur que l'an dernier, sachant qu'elle aura à répartir le crédit, en fonction des propositions du jury ;
- DECIDE de répondre favorablement à la demande de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes, organisateur du Grand Prix Départemental des Métiers d'Art, et d'apporter une dotation pour le Grand Prix 2010 et la même somme pour le Grand Prix 2011.

2011.01.7 - AFFAIRES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES - Festival des Confréries en Ardenne

La Commission Permanente

DECIDE d'accorder une subvention forfaitaire à l'Ambassade des Confréries de l'Ardenne, pour l'organisation de la 8^{ème} édition du Festival des Confréries en Ardenne qui aura lieu les 30 avril et 1^{er} mai 2011 à CHARLEVILLE-MEZIERES.

2011.01.8 - AFFAIRES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES

Forum Emploi-Formation du Pays Sedanais

La Commission Permanente

DECIDE de contribuer au financement du Forum Emploi-Formation, organisé les 10 et 11 février 2011 à SEDAN, en allouant une subvention au Comité de Bassin d'Emploi du Pays Sedanais.

2011.01.9 - VALORISATION DES FORETS COMMUNALES - Première répartition 2011

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'accompagnement des Communes et Groupements de Communes dans leurs projets de gestion des peuplements des forêts, d'accorder une subvention à la Commune de NEUFMANIL, pour l'opération détaillée en annexe à la délibération.

2011.01.10 - PROGRAMME 2011 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

Première répartition de crédits

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'assainissement collectif des eaux usées, d'accorder à la Commune de BARBY une subvention pour l'opération détaillée en annexe à la délibération.

2011.01.11 - ECLAIRAGE PUBLIC URBAIN - Première répartition de crédits 2011

La Commission Permanente

DECIDE, au titre de l'éclairage public urbain, d'accorder des subventions selon la répartition jointe en annexe à la délibération.

2011.01.12 - LUTTE CONTRE LES INONDATIONS - Communication

La Commission Permanente donne acte au Président du Conseil Général des Ardennes de sa communication relative à la lutte contre les inondations.

DIRECTION DES INTERVENTIONS SOCIALES ARDENNAISES

2011.01.13 - DIRECTION DES INTERVENTIONS SOCIALES ARDENNAISES

Nouvelle appellation

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que le projet de réorganisation de la Direction des Interventions Sociales Ardennes (DISA), présenté au Comité Technique Paritaire, le 13 décembre 2010, entre dans sa phase concrète et opérationnelle et que la nouvelle organisation répond aux objectifs fixés, à savoir :

- pour l'usager, un accueil de proximité et une offre de service cohérente et pertinente,
- pour les agents, une chaîne hiérarchique et des missions clairement définies et des conditions matérielles améliorées,
- pour la collectivité, un pilotage stratégique et opérationnel des politiques sociales du Conseil Général, en tenant compte des capacités budgétaires.

- DECIDE, dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle organisation, une nouvelle appellation de cette direction ainsi que des différents services et structures la composant, comme suit :

- **Direction des Solidarités** (au lieu de Direction des Interventions Sociales Ardennaises)
- **Politiques Sociales** (au lieu de Politiques Sectorielles)
- **Délégation Territoriale des Solidarités** (au lieu de Territoire d'Action Sociale)
Charleville-Mézières Centre Ardennes
Nord Ardennes Thiérache
Sedanais
Sud Ardennes
- **Missions** (au lieu de pôles)
- **Maison des Solidarités** (au lieu de Centre Médico-Social)

2011.01.14 - PROCEDURE DE TRAITEMENT DE L'ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE : CONTROLE D'EFFECTIVITE

La Commission Permanente, compte tenu du contexte économique actuel et afin d'optimiser la gestion du dispositif d'Allocation Personnalisée d'Autonomie :

- DECIDE de compléter les propositions adoptées dans le cadre du Budget Primitif de 2011, en revoyant la tolérance admise de 10 %, pour l'emploi direct et le mandataire. Le mode « prestataire » donne lieu à un règlement sur facture mensuelle, établie par l'organisme prestataire et la cohérence avec le plan d'aide est vérifiée systématiquement. Par contre, les modes « mandataire » et « emploi direct », donnant lieu à un versement sur un compte bancaire ou postal au nom du bénéficiaire ou de son représentant, font l'objet du contrôle d'effectivité chaque trimestre ;

- PREND ACTE que, dans ce cadre, il avait été décidé de tolérer une variation maximum de 10 % pour le volume des heures d'aide à domicile effectivement réalisées par rapport au volume d'heures prévues dans la notification, sur une période de 3 mois, par délibération du Conseil Général du 17 mars 2003 ;

- DECIDE de supprimer cette possibilité de tolérer une variation maximum de 10 % pour le volume des heures d'aide à domicile effectivement réalisées par rapport au volume d'heures prévues dans la notification, sur une période de 3 mois, pour les aides en « mandataire » et en « emploi direct ».

L'abandon de cette marge de 10 % restaure l'équité entre les bénéficiaires, quel que soit le mode d'intervention choisi.

2011.01.15 - DEMANDES DE REMISE DE DETTE (DP-EC)

La Commission Permanente :

- PREND ACTE du recours gracieux formé par Monsieur JP, au nom de sa mère Madame DP, décédée, contre le recouvrement d'un trop perçu d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), pour la période du 23 janvier 2002 au 31 mars 2004 ;

- PREND ACTE du recours gracieux formé par Monsieur BF, au nom de sa mère Madame EC, décédée, contre le recouvrement d'une dette d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile, pour la période du 29 janvier au 2 novembre 2002, dette pour laquelle elle avait proposé, le 10 octobre 2003, la mise en place d'un échéancier, suite à une demande de recours gracieux ;

- DECIDE, après examen des dossiers, de ne pas réserver une suite favorable aux demandes présentées et demande à Monsieur le Payeur Départemental de poursuivre la procédure de recouvrement des sommes dues.

DIRECTION DES FINANCES

2011.01.16 - ADMISSIONS EN NON VALEUR

La Commission Permanente :

- DECIDE d'arrêter le montant total des titres à admettre en non valeur ;
- AUTORISE le Président à procéder aux régularisations comptables correspondantes.

2011.01.17 - CROIX-ROUGE FRANCAISE - Modification du profil du prêt garanti

La Commission Permanente :

- PREND ACTE que la Croix-Rouge Française souhaite réduire, de 24 à 19 mois, le préfinancement de l'opération de construction d'un bâtiment neuf pour personnes âgées dépendantes à CARIGNAN, pour laquelle le Conseil Général a accordé une garantie d'emprunt à hauteur de 75 % d'un emprunt PHARE, la Ville de CARIGNAN s'étant portée garante pour les 25 % restants et le prêt ayant été conclu avec la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- DECIDE de modifier, en conséquence, la garantie accordée précédemment, dans les conditions précisées en annexe à la délibération.

DIRECTION DES ROUTES ET INFRASTRUCTURES

2011.01.18 - AIDES A LA VOIRIE COMMUNALE - Première répartition 2011

La Commission Permanente, au titre des aides à la voirie communale :

- APPROUVE la répartition de crédits, telle qu'elle figure en annexe à la délibération ;
- DONNE délégation au Président pour établir et signer les arrêtés d'attribution des subventions.

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

2011.01.19 - SALON DE L'AGRICULTURE 2011

La Commission Permanente :

- DECIDE, dans le cadre des actions de communication prévues en 2011, une participation du Conseil Général des Ardennes, en collaboration avec le Comité Départemental du Tourisme des Ardennes, au Salon de l'Agriculture qui se tiendra du 19 février au 7 mars 2011, au Parc des Expositions de PARIS, sur une surface de 12 m² située sur le stand de la Région Champagne-Ardenne ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat à intervenir avec le Conseil Régional de Champagne-Ardenne qui prévoit notamment une participation du Conseil Général, telle qu'elle figure en annexe à la délibération.